



Saisie sur compte bancaire suite à caution solidaire d'un prêt no

Par Amy, le 27/01/2015 à 22:31

Bonjour,

En 1988, je me suis portée caution solidaire de mon fils pour un prêt étudiant de 13000 euros. Il avait tout juste 18 ans et le projet de faire ses études aux USA, projet qui n'a pas abouti. Durant 5 ans, il a remboursé les intérêts et début 2014 il devait commencer à rembourser le capital soit 240 euros par mois. Il n'a pu commencer le remboursement faute de ressources suffisantes. Il a repris des études en 2013 et assume ses propres charges de logement. Nous avons été assignés tous deux au TI le 06 janvier. J'ai fait la proposition de rembourser 150 euros par mois, lui a demandé un délai de grâce, l'avocat de la banque a tout refusé. Madame le Juge doit rendre sa décision le 24 février.

A savoir mon fils a déposé un dossier de surendettement dans le but de, peut être, bénéficier d'un moratoire de 24 mois lui permettant de poursuivre ses études.

Le lendemain je voyais une saisie attribution de 1131 euros sur mon compte pour une saisie conservatoire de 15000 euros, ce qui ne m'a laissé que 513 euros pour vivre ce mois-ci.

Je tiens à préciser que je n'ai aucun bien ni économie.

J'ai écrit en recommandé avec accusé de réception au juge de l'Exécution lui demandant une main levée de la saisie au motif qu'aucun élément ne laissait supposer l'existence d'un risque d'insolvabilité (je suis fonctionnaire depuis 26 ans). Ce dernier m'a répondu que cette demande doit être formée par voie d'assignation délivrée par un huissier de justice

Bref je n'ai pas les moyens financiers me permettant de m'engager dans des procédures payantes (huissier)

Pouvez-vous me donner des conseils?

Merci de me répondre